



Conseil communal
Ville de Pully

PROCES - VERBAL 9/2016

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016 A 18H00
GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2016	2
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Représentations et invitations	3
1.2. Communications de la Municipalité	4
2. Ordre du jour	5
2.1. Préavis 22-2016 - Budget de l'année 2017	5
2.2. Préavis 23-2016 Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements	11
2.3. Préavis 24-2016 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2016 à 2020	12
2.4. Propositions individuelles	12
2.4.1. Interpellation de Richard Golay – Transmission d'adresses au BVA	12
2.4.2. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Steve Marion sur les places d'accueil pour la petite enfance	13
2.5. Divers	13

2.5.1. Mme Lena Lio Présidente de l'UDC Pully Mme Annie Mumenthaler	13
2.5.2. Plan lumière du centre de Pully M. Richard Golay	13
2.5.3. A. Mumenthaler – UDC Pully - démocratie Mme Lena Lio	14

A 18h00, la Présidente invite les conseillères et les conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 82 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente informe que nous pouvons délibérer valablement selon l'art. 59 de notre règlement et déclare la séance ouverte.

Excusés

Les Conseillères et les Conseillers suivants se sont excusés : Madame Anne-Laure Thévoz et Messieurs Sami Amara, David Gohl, David Häusermann Chapatte, Max Henking, Remo Kuonen, Jean-Marie Marlétaz, Gérard Mieli, Cédric Milliquet, André Ogay, Philippe Slama, Jean-Marc Sottas.

La conseillère Verena Kuonen est annoncée avec un peu de retard.

Les invités suivants se sont également excusés : MM. les Députés Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy, Philippe Modoux et Marc Oran.

La Présidente :

Je salue la présence de Mme Nina Brissot, représentante du Régional. Je salue également les personnes présentes dans les rangs du public et les remercie de l'intérêt porté aux délibérations de notre Conseil. Je remercie les huissiers pour la préparation et la magnifique décoration de la salle et le régisseur pour la sonorisation de nos débats. Je vous souhaite à tous et toutes une agréable soirée.

Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2016

La Présidente :

Nos séances se suivent à un rythme soutenu en cette fin d'année et je remercie le secrétaire d'avoir établi rapidement le procès-verbal de la séance du 23 novembre afin que nous puissions l'adopter ce soir. Les conseillères et conseillers communaux l'ont reçu par courrier électronique dans le délai réglementaire. Quelqu'un a-t-il une remarque ou souhaite-t-il qu'une modification y soit apportée ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office, conformément à notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

- **Votation fédérale du 27 novembre 2016 sur l'initiative « Sortir du nucléaire »**

Electeurs inscrits : 10'306. Bulletins rentrés : 5'514. Bulletins valables : 5'463.

Oui : 2'799. Non : 2'664. Taux de participation : 53.5 %.

A Pully, l'initiative « Sortir du nucléaire » a été acceptée par une majorité de 51.24 % des votants. Les prochaines votations auront lieu le 12 février 2017. Elles porteront sur 3 objets fédéraux et un objet cantonal.

- **Elections cantonales du 30 avril 2017**

Le dimanche 30 avril 2017, les citoyens vaudois seront appelés à élire le Grand Conseil ainsi que le Conseil d'État (1er tour).

Je vous prie, chers conseillères et conseillers communaux, de réserver d'ores et déjà cette date dans vos agendas, car vous serez tous convoqués ce jour-là pour participer au dépouillement de l'élection du Grand Conseil. Votre présence est nécessaire afin que les opérations de dépouillement puissent se dérouler le plus rapidement possible.

Vous serez convoqués dans la matinée et, si tout se passe bien, vous serez en principe libérés assez tôt pour pouvoir encore disposer d'une bonne partie de votre après-midi. Je vous remercie donc de bien vouloir noter cette date du 30 avril 2017 dans vos agendas et je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

- **Annulation de la séance du Conseil communal prévue le 15 février 2017**

La séance du Conseil prévue le 15 février est annulée parce que la Municipalité n'a pas d'objet à soumettre. Le Conseil aura donc tout loisir d'hiberner jusqu'en mars, la prochaine séance étant fixée au 15 mars 2017.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- Le 25 novembre dernier, le 1^{er} Vice-président, Luc Jeanneret, a représenté le Conseil au **repas de soutien de l'Entraide Seniors Pulliérans**. Il a relevé l'excellent speech du Président et ancien municipal Martial Lambert, très en verve ce jour-là. L'ambiance était sympathique et les autorités dignement représentées avec une députée et trois membres de la Municipalité. Cette association démontre qu'à Pully l'entraide n'est pas un vain mot. Elle déploie des activités soutenues, par et en faveur des seniors et propose diverses prestations comme l'aide pour les courses, des promenades, des petits travaux de jardinage et de bricolage ou des contacts téléphoniques réguliers.

- « Destination Vacances » : c'était le thème de la **soirée annuelle de la gym de Pully** à laquelle j'ai eu l'honneur d'être conviée le samedi 26 novembre à la salle Arnold Reymond. Plus de 200 gymnastes, d'âges variés, dont de nombreux groupes

de jeunes, ont offert un spectacle magnifique qui témoigne du dynamisme et de la vivacité de cette société locale dont la longévité est exceptionnelle puisque cela fait maintenant 117 ans qu'elle encourage la pratique de la gymnastique à Pully.

- Dimanche 4 décembre, j'ai eu le plaisir d'assister à quelques-unes des nombreuses **animations organisées par Pully Passion** pour égayer le centre-ville. St-Nicolas, très attendu par les petits et les grands, a débarqué au port avant de rejoindre et de sillonner les rues du centre, entouré de pages ainsi que du Père fouettard accompagné de son âne et de nombreux enfants. Cors des alpes et accordéon, défilé de sonneurs de cloches et de barbus de la Gruyère, joutes médiévales et bien d'autres réjouissances ont régalé les badauds de tous âges. Félicitations à Pully Passion, à sa présidente, la conseillère communale Nadia Privet et à ses membres : commerçants, artisans, entreprises, ainsi qu'à toutes les personnes qui, par leur engagement, ont contribué au succès de cette manifestation.
- Le 8 décembre, répondant à l'invitation du Bureau du Conseil de **Belmont-sur-Lausanne**, j'ai suivi avec intérêt la **séance du Conseil communal**, essentiellement consacrée, comme le veut la saison, à l'adoption du budget. Nos voisins profitent de cette dernière séance de l'année, traditionnellement suivie aussi d'un repas, pour y associer les jeunes et les nouveaux citoyens.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Je me tourne maintenant vers la Municipalité. J'ai vu que nous avons reçu sur nos tables une liste de communications allant du numéro 13 au 20. Est-ce que la Municipalité souhaite commenter ou apporter d'autres communications ?

M. Marc ZOLLIKER demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, deux mots concernant la communication n°17 que vous trouverez sur vos tables et qui concerne la gestion des déchets, notamment le bouclage du préavis 13-2012 qui nous a permis de mettre en place le nouveau règlement et les nouvelles taxes concernant les déchets. Les procédures judiciaires sont maintenant achevées puisqu'au mois d'octobre la commission communale de recours en matière d'impôts a rendu une nouvelle décision sur les deux cents recours et quelques qui étaient encore pendants dans l'attente de la décision des instances supérieures, à savoir la Cour cantonale et le Tribunal fédéral. Cette nouvelle décision, c'est-à-dire le rejet des recours restants, n'ayant pas suscité de nouveaux recours, la Municipalité a pu établir un bilan financier définitif des trois premières années d'application du nouveau règlement communal sur les déchets. Ceci a pour conséquence qu'elle peut vous annoncer une bonne nouvelle, à savoir la baisse très conséquente, pratiquement d'un quart, à hauteur de 23 %, de la taxe de base sur le volume ECA. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Mesdames, Messieurs les Conseillers, vous avez trouvé sur vos tables un flyer vous annonçant l'inauguration et l'ouverture d'un sentier didactique dans le secteur du Bois de Pully près de l'ancien stand de Volson. Il vient d'être inauguré et permet aux promeneurs de la Ville de Pully et des environs de s'y balader sur 1,2 kilomètre en

bénéficiant de panneaux didactiques. Une jolie passerelle offre une vue plongeante sur le biotope se trouvant à cet endroit. Je vous invite à découvrir ce sentier qui est plein de charme et qui présente la possibilité de découvrir les arbres, les insectes et la biodiversité qui est riche à cet endroit. Je vous remercie.

La Présidente :

Je profite de l'occasion pour remercier aussi la Municipalité. J'ai trouvé sur mon bureau ce soir une communication qui indique ceci : « Pour marquer le début de la législature 2016-2021, la Municipalité a choisi d'offrir à l'ensemble du Conseil communal, à l'occasion de sa dernière séance de l'année, une clé USB estampillée du logotype de la Ville de Pully au recto ainsi qu'au verso ». Un cadeau fort utile et je remercie infiniment la Municipalité.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Ce soir, il n'y a pas de modification à apporter à l'ordre du jour que vous avez reçu. Quelqu'un a-t-il une remarque, une question ou une opposition à formuler concernant l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

2.1. Préavis 22/2016 - Budget de l'année 2017

La Présidente :

En préambule, je rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai imparti par le règlement, soit avant le 15 novembre. Elle a invité tous les membres du Conseil à une séance d'information qui s'est déroulée le 14 novembre à la Maison Pulliérane lors de laquelle le syndic, Gil Reichen, et le chef du Service des finances, Claude-Alain Chuard, nous ont présenté de manière détaillée les réflexions et les principes qui ont guidé à l'élaboration du budget 2017. A cette occasion, M. Chuard nous a aussi expliqué le plus clairement possible les mécanismes complexes qui président aux calculs cantonaux de la facture sociale et de la péréquation horizontale, ainsi que les évolutions prévues dans ce domaine. Je remercie la Municipalité pour toutes les informations et explications qui nous ont été fournies. J'invite maintenant le président de la Commission des finances, M. Richard Pfister, à venir à la tribune pour nous présenter succinctement son rapport.

M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :

En guise de préambule, j'aimerais revenir sur l'organisation de la Commission des finances à l'occasion de l'examen du projet de budget 2017 puisque nous nous sommes constitués en cinq sous-commissions de 3 membres chacune, une par dicastère. Je remercie là les membres de la Commission des finances pour leur engagement dans le cadre de ces travaux qui ont permis de produire les rapports que vous avez tous reçus et pu étudier. J'aimerais aussi remercier la Municipalité, notamment M. le Syndic, souvent accompagné de M. Chuard, le chef du Service des finances, pour son accueil, tant du plénum que des sous-commissions.

La Commission des finances, dans son rapport, qualifie ce projet de budget de transition entre des années de vaches grasses et des années de vaches un peu moins grasses, notamment parce que la stagnation des recettes fiscales n'est pas

accompagnée d'une stagnation des dépenses, puisque nous savons que nous allons devoir entreprendre, plus ou moins rapidement, des investissements importants. La Commission des finances salue l'effort qu'a fourni la Municipalité dans le domaine des charges maîtrisables puisque celles-ci sont en recul de 2,8 % par rapport au budget 2016. Par rapport aux comptes 2015, c'est un peu moins brillant puisque nous avons une hausse de 4,9 % - c'est toujours un sujet qu'il nous faudra surveiller – mais nous savons qu'un gros effort a été fait du côté de l'accueil de jour, ce qui fait, notamment, que nous n'avons pas pu constater une stabilisation complète de ces dépenses maîtrisables.

Le souci principal de la Municipalité et de la Commission des finances, c'est-à-dire de nous tous, c'est la péréquation cantonale qui nous consomme dorénavant 37 points d'impôts. C'est énorme pour un domaine qui échappe à notre maîtrise. Il s'agit donc, notamment, de notre participation à la facture sociale, à la péréquation intercommunale horizontale et aux transports publics. Cette péréquation est basée dorénavant exclusivement sur la valeur du point d'impôt et il faut bien reconnaître que nous sommes bien lotis avec un point d'impôt à environ CHF 1,4 mio, ce que toutes les communes du Canton ne peuvent naturellement pas présenter, et c'est pour cette raison que la commune de Pully doit passer à la caisse.

Les revenus, comme je l'ai déjà évoqué, sont stables, trop stables par rapport aux ambitions de la Commune, mais ils ont été calculés pour 2017 avec, non pas une prudence excessive, mais une prudence tout à fait normale compte tenu des incertitudes qui règnent dans ce domaine, même au niveau des spécialistes cantonaux qui calculent ces revenus fiscaux pour l'ensemble des communes.

Le résultat global peut se résumer dans la marge d'autofinancement qui était très confortable jusqu'il y a peu et qui, dans le cadre du projet de budget 2017, descend vers 4 %, ce qui est assez mince. Il ne faut pas qu'elle tombe en-dessous de zéro, bien sûr, puisque cela signifierait qu'on emprunterait pour financer les dépenses courantes, ce que tout ménage sain évite, naturellement. La marge d'autofinancement est liée à l'endettement. Comme cela a déjà été annoncé depuis quelques temps, cette dette qui touche le fond à CHF 70 mio à la fin de cette année progressera pour remonter de CHF 10 mio environ en 2017. Toutefois, la charge d'intérêts ne sera pas trop lourde puisque, comme vous le savez, les taux actuels sur le marché sont très très bas et la Municipalité a tout récemment réussi à conclure deux emprunts de CHF 10 mio chacun, pour 10 ans chacun, à des taux de 0,86 % pour l'un et 1,1 % pour l'autre.

L'un dans l'autre, la Commission des finances a constaté que le budget était bien structuré, qu'il ne contenait pas de coûts sains à raboter ni de dépenses excessivement rabotées et c'est pour cette raison qu'elle vous recommande d'approuver ce budget, comme elle l'a fait à l'unanimité. Je vous remercie.

La Présidente :

Je vous remercie, ainsi que tous les membres de la Commission des finances, pour l'examen approfondi du budget auquel vous vous êtes livrés et pour toutes les informations détaillées que vous nous avez communiquées.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'entamer la discussion sur le fond, je précise la manière dont seront examinés les différents documents du budget soumis au Conseil. J'ouvrirai d'abord une discussion générale sur le préavis 22-2016 - Budget de l'année 2017. Ensuite, nous passerons en revue la brochure « Budget 2017 ». Discussion et vote se feront chapitre par chapitre. Enfin, une fois l'examen de la brochure terminé, nous nous pencherons sur le budget 2017 de la CISTEP, annexé au préavis, puis j'ouvrirai une discussion sur l'ensemble avant la votation finale sur les conclusions du préavis 22-2016.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie. J'ouvre donc d'abord la discussion sur le préavis 22-2016 - Budget de l'année 2017.

M. Eugène ROY demande la parole :

J'ai une question à vous soumettre et une demande d'information concernant la page 8 du préavis 22. Sous le titre Description, à la lettre b, il est annoncé trois augmentations de consommations combustibles pour un montant global de CHF 100'000.-. Ma question est la suivante : est-ce une réelle augmentation alors qu'ailleurs dans le budget 2017 on semble prévoir un hiver un peu moins rigoureux et que divers postes dans ce domaine sont plutôt à la baisse ou s'agit-il, comme vous l'annoncez à la page 24 du budget 2017 aux chiffres 350.3114 et 350.3124, d'une question d'écriture liée au changement de méthode de comptabilisation ?

Puisque nous sommes dans des questions de chauffage, puis-je aussi vous demander où en est l'isolation thermique de notre patrimoine immobilier ? Y a-t-il, dans ce domaine particulier, nécessité d'un rattrapage ? Est-ce inclus dans le rattrapage dont vous faites état sous lettre c « Entretien des bâtiments » de cette même page 8 de ce préavis 22 ? Merci de votre réponse à ma question.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Mesdames et Messieurs les Conseillers et plus particulièrement M. le Conseiller communal Eugène Roy, concernant votre première question relative à l'augmentation des charges de combustible, il ne s'agit pas d'une augmentation de consommation des installations de chauffage des bâtiments, je vous rassure. Depuis plusieurs années, nous constatons que les prix des combustibles varient beaucoup. A titre d'exemple, le prix du baril de pétrole est descendu à \$61 en 2010 avant de remonter à \$111 en 2012 puis redescendre à nouveau au-dessous des \$100 en 2015. Ces importantes variations nous contraignent à planifier raisonnablement l'acquisition des combustibles en prenant une marge suffisante nous permettant, d'une part, d'assumer une augmentation du coût d'achat des combustibles et, d'autre part, de pouvoir également faire face à un hiver rigoureux.

Fondée sur ce qui précède, la comparaison des comptes de l'exercice 2015 avec le budget 2017 est délicate. Il faut plutôt relever que, globalement, la comparaison des comptes d'achat de combustible des trois dernières années diminue. Par exemple, les budgets d'achat des combustibles pour les bâtiments scolaires a diminué de CHF 22'000.-, soit environ 5 % entre 2016 et 2017. Malgré cela, le budget 2017 reste supérieur de CHF 37'000.- au compte 2015. Cette différence correspond à la marge précitée dont nous avons besoin pour assurer la variation éventuelle du coût des combustibles et la rigueur potentielle de la prochaine période hivernale. Pour votre parfaite information, de nombreuses mesures ont été prises dans la gestion du parc immobilier propriété de la Ville de Pully. Le suivi des consommations permet d'identifier les éventuels problèmes sur les installations de chauffage. La mise en œuvre d'une supervision automatisée, un système MCR, des installations techniques sur une dizaine de bâtiments permettent d'informer immédiatement d'un éventuel dysfonctionnement. Enfin, l'optimisation du réglage des installations techniques des complexes scolaires d'Arnold Reymond et du Principal, débutés en 2016, permettra sans doute de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments.

Concernant votre deuxième question, les bâtiments communaux n'ont pas bénéficié d'une rénovation d'envergure sur l'isolation thermique. Les rattrapages que nous mentionnons en page 8 du préavis concernent des travaux d'entretien courant : chauffage, ventilation, peinture, toiture, électricité, mais pas de travaux d'amélioration ou de travaux à plus-value appelés travaux de rénovation. Ceux-ci sont en principe présentés par voie de préavis car le coût ne peut être introduit dans le budget courant qui ne comprend que des dépenses pérennes. La Municipalité est toutefois soucieuse d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux qui s'inscrit dans le cadre de rénovations progressives des bâtiments existants. Nous avons inscrit au plan des investissements un masterplan qui établira un inventaire de tous nos bâtiments avec un échelonnement structuré et maîtrisé des rénovations. Pour chaque rénovation nous intégrerons les travaux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le masterplan prévoira aussi, le cas échéant, pour certains bâtiments, des interventions qui auront pour but principal l'amélioration énergétique. Ce masterplan permettra d'optimiser grandement le suivi de l'entretien, de la rénovation y compris énergétique des bâtiments de la Commune. Je vous remercie.

M. Serban SICHITIU demande la parole :

Quelques précisions : le baril a beaucoup baissé en 2016, jusqu'à \$40. Actuellement, il se situe entre \$50 et \$60 et la séance de l'OPEP nous garantit que les prix resteront dans cette zone. Franchement, je ne crois pas aux montants que vous prévoyez. Peut-être ferez-vous des réserves.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Je vous remercie pour votre remarque. Nous espérons tout simplement que vous avez raison et, dans ce cas, la Commune ne dépensera effectivement pas ces montants-là. Il s'agit ici d'un budget, mais c'est aussi notre devoir et notre rôle de prévoir ces variations. Si d'aventure le baril est plus bas que prévu, tant mieux pour les finances de la Commune, cet argent ne sera pas dépensé !

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. Je clos la discussion sur le préavis pour passer maintenant à l'examen de la brochure « Budget 2017 ».

Je rappelle que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet ». Je précise aussi que si la discussion n'est pas demandée sur un chapitre, celui-ci sera considéré comme adopté sans vote formel. En cas de discussion, le chapitre concerné fera l'objet d'un vote. Les conseillères et les conseillers qui désirent prendre la parole sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique qui fait l'objet de leur intervention.

Nous commençons par les pages en chiffres romains :

**Page I à XII Evolution des charges et des revenus
Effectif du personnel**

La Présidente :

Un erratum a été envoyé pour les pages IV à VIII. Nous nous référons donc aux pages corrigées. Le total de l'effectif du personnel fixe n'a cependant pas changé, il est toujours de 174,20 ETP. En outre, suite à une omission, les pages X à XII (effectif du personnel communal auxiliaire) n'étaient pas insérées dans la brochure. Vous les avez reçues avec l'erratum.

J'ouvre la discussion sur les pages I à XII.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont adoptées.

J'ouvre maintenant la discussion sur les pages en chiffres arabes.

Nous avons reçu des correctifs pour les pages 1, 5, 7, 8, 9 et 60 ; nous nous référons donc aux pages corrigées. Je rappelle que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'une intervention seront considérées comme acceptées sans vote formel.

Chapitre 1 Administration générale, pages 1 à 15

La discussion sur ce chapitre est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 2 Finances, pages 16 à 19

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments, pages 20 à 26

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 4 Travaux, pages 27 à 35

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 5 Ecoles et cultes, pages 36 à 45

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 6 Police, pages 46 à 49

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 50 à 53

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Chapitre 8 Services industriels, pages 54 à 59

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est accepté.

Budget 2017 - Récapitulation par chapitre, page 60

Budget 2017 par nature, pages 61 à 64

Statistiques des charges et revenus par nature, pages 64 et 65

Ces pages sont présentées uniquement pour notre information. Il n'y a aura donc pas de vote mais vous avez la possibilité de poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

Comptabilités de la STEP et de l'ORPCi, pages 66 à 70

Ces pages (en bleu dans la brochure) concernent les budgets intercommunaux déjà adoptés par les organes concernés. Il n'y aura donc pas de vote mais vous avez la possibilité de vous exprimer.

La parole n'est pas demandée.

Budget d'équipement et de modernisation des réseaux, page 71

La parole n'est pas demandée.

Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2017, page 72

Investissements prévus en 2017 sur les crédits à voter, page 73

Comptes d'investissements par nature, page 74

Ce sont des pages informatives.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs, pages 75 à 78

Ce sont des pages informatives.

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs, pages 79 à 84

La parole n'est pas demandée.

Nous avons terminé l'examen de la brochure « Budget 2017 ».

J'ouvre maintenant la discussion sur l'annexe au préavis 22-2016 - Budget 2017 de la CISTEP - participation de Pully CHF 94'700.-.

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 22-2016 telles qu'amendées par la Commission des finances. L'amendement concerne le point 3 : le chiffre 3 qui manquait a été ajouté et ce point a été complété en faisant figurer le montant de la participation de Pully, soit CHF 94'700.-. Ces amendements ont été acceptés par la Municipalité. Ainsi, je relis les conclusions amendées :

Le Conseil communal de Pully,
 vu le préavis municipal N° 22-2016 du 2 novembre 2016,
 vu le rapport de la Commission des finances,
 décide :

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2017 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF	154'542'800.00
- Total des revenus	CHF	<u>154'666'000.00</u>
- Excédent de revenus	CHF	123'200.00

après :

- Amortissements	CHF	4'201'500.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	586'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'456'300.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)

	CHF	1'000'000.00
--	-----	--------------

3. d'approuver le budget 2017 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP) (Participation de Pully CHF 94'700.-)

Le préavis 22-2016 est adopté à l'unanimité.

2.2. Préavis 23-2016 Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :

Ce préavis est particulièrement détaillé puisqu'il doit rappeler tous les cinq ans les bases du plafonnement aux nouveaux conseillers communaux. En revanche, le rapport de la COFIN est, lui, bien succinct, tout comme ma présentation, puisqu'il ne lui reste donc peu de précisions à rajouter sur le principe. Cependant, elle vous recommande à l'unanimité d'accepter ses conclusions qui sont les mêmes que celles du préavis.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur le fond. La parole n'est pas demandée.

Le préavis 23-2016 - Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements est accepté à l'unanimité.

2.3. Préavis 24-2016 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2016 à 2020

La Présidente :

Je rappelle que selon l'art. 108 de notre règlement, le plan des dépenses d'investissements est présenté au Conseil en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.

La discussion sur le plan des investissements est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je clos la discussion et je retiendrai la conclusion de la Municipalité : « Nous devons être ambitieux tout en pratiquant une gestion saine de nos finances ». Le Conseil a pris acte de ce préavis d'intention.

2.4. Propositions individuelles

La Présidente :

Il n'y a pas eu de dépôt de motion ou de postulat en vue de cette séance. En revanche, le conseiller Richard Golay m'a informée aujourd'hui qu'il souhaitait développer, au nom du groupe des Verts, une interpellation relative à la réponse de la Municipalité concernant la transmission d'adresses au BVA. Celle-ci doit être appuyée par cinq membres au moins. Y a-t-il cinq conseillères ou conseillers pour appuyer cette proposition ?

C'est le cas. Merci. M. Golay, vous avez la parole.

2.4.1. Interpellation – Transmission d'adresses au BVA

M. Richard GOLAY :

Lors de notre précédente séance du Conseil communal, notre syndic a donné réponse au nom de la Municipalité à l'intervention de notre groupe à la fin de la législature précédente concernant la transmission d'adresses des habitants de Pully au Bureau Vaudois d'Adresses (BVA), en contradiction avec les exigences légales en matière de protection des données. Il nous a été indiqué que la Municipalité a décidé de ne plus transmettre ces adresses au BVA. Nous saluons la décision de notre Municipalité mais une question semble demeurer : qu'en est-il des adresses déjà transmises ? Avons-nous l'assurance qu'elles ne sont plus utilisées par le BVA ? Si ce n'est pas le cas, ne faudrait-il pas proposer aux habitants et habitantes de Pully de s'adresser personnellement au BVA pour être radiés de la base de données gérée par cette institution ? La Fédération romande des consommateurs propose un modèle de lettre à ce sujet. Ne faudrait-il pas en informer, par exemple, la population via le journal communal et mettre en lien ce modèle de lettre sur une page ad hoc du site internet de la Ville de Pully ? Au nom du groupe des Verts, je vous remercie de votre attention.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, merci à M. Golay de nous avoir transmis dans l'après-midi son interpellation. Je vous propose de répondre immédiatement dans la mesure où les questions posées me paraissent relativement simples, même si l'on peut toujours aller plus loin et approfondir. Votre première préoccupation concerne les adresses déjà transmises bien

que la Municipalité ne transmet plus les mutations. Effectivement, les mises à jour ne sont plus transmises, ce qui représente à peu près 1'500 à 2'000 mutations par année. Donc, si le fichier du BVA n'est pas alimenté par d'autres sources d'informations, il va probablement devenir assez vite obsolète. La Municipalité n'a pas jugé opportun d'aller plus loin en demandant le retrait complet de ce fichier des habitants de Pully sachant qu'il y a même, à ce stade en tout cas, un certain doute sur les possibilités juridiques d'obtenir ce retrait. On a jugé qu'il était suffisant d'arrêter la transmission des mises à jour et de s'en tenir simplement à cette action.

Les habitants de Pully, évidemment, sont libres d'écrire au BVA s'ils souhaitent que leur adresse soit retirée. Il en est cependant peut-être qui ne sont pas dérangés par l'existence de ce fichier et qui peuvent apprécier les envois du BVA. Je crois qu'il appartient à chacun d'entreprendre les démarches nécessaires. Il paraît un peu exagéré à la Municipalité d'aller jusqu'à la mise à disposition d'un modèle de lettre, d'autant plus que j'ai le sentiment que cette lettre doit être relativement simple à rédiger pour simplement demander que ces données soient retirées du fichier du BVA. Les habitants de Pully sont suffisamment adultes et responsables pour gérer par eux-mêmes cette situation. Donc, à ce stade, la Municipalité n'envisage pas d'en faire davantage.

2.4.2 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Steve Marion sur les places d'accueil pour la petite enfance

La Présidente :

J'aimerais revenir sur une autre interpellation. Lors de la séance du 28 septembre dernier, le conseiller Steve Marion avait développé une interpellation à propos des places d'accueil pour la petite enfance et la Municipalité y avait répondu par écrit avant la séance suivante. Comme l'interpellateur n'était pas présent lors des séances des 2 et 23 novembre, je n'ai pas ouvert la discussion sur la réponse de la Municipalité. Le conseiller Marion est présent ce soir. Est-ce qu'il souhaite s'exprimer sur la réponse qui a été donnée à son interpellation ?

M. Steve Marion :

Non, non. Je suis très content. Merci.

2.5. Divers

2.5.1. Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC Pully a le grand plaisir de vous annoncer que, lors de son assemblée générale extraordinaire le 7 décembre dernier, **Mme Lena Lio a été élue par acclamation Présidente de l'UDC Pully**. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons de grandes satisfactions dans son nouveau poste. Merci de votre attention.

2.5.2. M. Richard GOLAY demande la parole :

Les Pulliérans et les Pulliérans ont été récemment informés par notre Municipalité, via la presse, des résultats du **Plan lumière du centre de Pully**. Le groupe des Verts souhaite la féliciter ainsi que l'administration communale pour la qualité du travail accompli et la beauté du résultat. Le Plan lumière de Pully est, selon nous, un exemple concret à l'échelle d'une commune de la réussite que peut être la transition énergétique en cours, en Suisse et ailleurs dans le monde. Certes, il est question, d'abord, de limiter

notre consommation d'énergie et donc nos émissions de CO2 pour préserver le climat. Mais, au final, on constate ici une meilleure mise en valeur de notre patrimoine à un coût tout-à-fait acceptable que l'on peut même qualifier de minime. Ecologie, économie et même esthétique peuvent rimer ensemble !

C'est pour nous l'occasion de souligner ici une mention de la Municipalité dans son dernier rapport de gestion. A propos de la démarche en vue de la labellisation "Cité de l'énergie", on y apprend que celle-ci, initiée par notre groupe avec un large soutien du Conseil communal, est virtuellement déjà atteinte par notre commune, bien plus rapidement qu'initialement estimé par notre Municipalité. Contrairement à ce que certains parmi notre Conseil ou à la Municipalité avaient jugé lors du débat, il s'avère que cette démarche a certes représenté un effort conséquent de la part de notre Municipalité et de son administration, mais elle s'est avérée largement moins onéreuse qu'estimé par ces personnes. Notre commune va donc rejoindre prochainement le groupe des collectivités publiques responsables poursuivant une cause essentielle, belle et juste : préserver notre environnement et nos générations futures. Je vous remercie de votre attention.

2.5.3. Mme Lena LIO demande la parole :

J'aimerais tout d'abord dire un tout grand merci à **Annie Mumenthaler** qui s'engage depuis de nombreuses années en faveur de notre commune. Grâce à elle, **la section de l'UDC** a pu conserver son dynamisme et jouer ainsi son rôle dans ce Conseil. Comme vous le savez, je suis née dans un pays qui fonctionne avec un parti unique. Evidemment, ce système n'est pas une démocratie. Ici, en Suisse, aucun parti ne voudrait devenir un parti unique. Chacun peut défendre ses idées et apporter sa contribution au débat, pour le bien de notre pays et de notre peuple. Telle est la force de la **démocratie** et la force de la Suisse. L'UDC Pully est très heureuse de pouvoir travailler avec vous, chers collègues, avec tous les partis politiques de Pully, dans le respect mutuel et pour défendre ensemble les intérêts de notre chère commune. Au nom de l'UDC Pully, je profite donc de cette dernière séance de la saison pour vous souhaiter, à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes et une heureuse année 2017. Merci.

La Présidente :

Y a-t-il encore d'autres points sous divers ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Nous sommes arrivés au terme de cette dernière séance de l'année qui sera suivie du traditionnel repas.

Il est 19.00 heures. Je clos la discussion en vous remerciant toutes et tous de votre participation et je vous souhaite d'ores et déjà d'heureuses fêtes de fin d'année. Je me réjouis de vous retrouver le 15 mars 2017 dans cette même salle pour notre prochaine assemblée. Dans l'immédiat, je vous invite à rejoindre le Foyer où sera servi l'apéritif et vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit. (Applaudissements)

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon